



**EXTRAIT N°55/2022 DU PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Préfecture Martinique  
Contrôle de légalité  
REÇU LE  
06 JUIN 2022

**SEANCE DU 30 MAI 2022**

Date de la convocation :  
Le 24 mai 2022

Nombre de conseillers municipaux En exercice 33

En début de séance :  
Présents 18  
Procurations 6  
Absents 7  
Excusés 2

**En cours de Séance :**  
Présents 18  
Procurations 6  
Absents 7  
Excusés 2

L'an deux mil vingt-deux, le trente du mois de mai, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence de M. MONPLAISIR Yan, maire :

**PRESENTS :**

Adjoints : Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, M. CRETINOIR Joël, Mme LEGIEL Eliane,

Conseillers municipaux : M. ARETO Joseph, M. FERDINAND Thierry, Mme CAVALIER DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, M. BERNABE Cédric, M. ROSELET Jean-Christophe, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. CIDOLIT Bertrand, M. SAINT-HONORE Laurent, M. ATHANASE Rémy, M. MARLET Camille,

**ABSENTS** EXCUSES : M. ADELE Claude, Mme DUBO Corinne (procuration à Mme MIEVILLY Eliane), M. NAPOLY Raymond, (procuration à M. CRETINOIR Joël), M. PALIX Pierre (procuration à Mme VERIN Jocelyne), DELPHIN Laurent (procuration à Mme DUCADOS Anne-Caroline), Mme RIERNY Sandrine (procuration à M. CIDOLIT Bertrand), Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse. (procuration à M. MARLET Camille), M. MARLET Daniel.

**ABSENTS NON EXCUSES** : Mme MARLIACY Danielle, M. THELESTE Johan, M. ADELAIDE Michel, Mme MENCE Marielle Mme BEAUJOLAIS Marie-José, Mme CARDOU Josiane, Mme FRANCOIS Francine,

**ASSISTANTS** M. Pascal QUIONQUION, (DGS), Mme Valentine CILPA (DGA1), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Muriel VAUTOR, M. Alain BONHEUR (DST), Mme Françoise DORE.

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Marie-Lyne CATHERINE pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.



**CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL  
DE 2<sup>ème</sup> CLASSE : COMMUNITY MANAGER**

Le Maire expose :

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

Vu les articles L.332-14 et L.332-8-2<sup>o</sup> du Code Général de la fonction publique relative au recrutement de contractuel

Décret n°88-145 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Considérant la stratégie de communication digitale mise en œuvre par la ville afin de répondre à son « devoir de service public », de donner accès, à tous et facilement, à des informations de qualité,

Considérant la nécessité pour la ville de prendre part au virage « social media » pour se faire mieux entendre et comprendre et être visible sur les canaux qu'utilisent les citoyens connectés quasiment en continu, sur PC, mobiles et tablettes, au travail à domicile ...

Considérant qu'avec une présence active sur les réseaux sociaux la ville devient plus accessible et construit un lien permanent avec ses administrés devenus « communauté »

Considérant qu'en travaillant et valorisant la relation sociale media la ville contribue à une plus grande implication, à davantage de collaboration et d'interaction des administrés.

Considérant que la mise en œuvre de cette stratégie digitale est une activité à plein temps nécessitant une ressource experte dédiée : un Community Manager

---

**Le Conseil Municipal**, Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

**D'AUTORISER** la création d'un (1) emploi permanent de catégorie C : emploi d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour une durée de 35 heures hebdomadaires

Le traitement sera calculé par référence à l'échelon, augmenté des 40%, et l'agent bénéficiera du régime indemnitaire en vigueur.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le



Fait à Saint-Joseph, le 30 mai 2022

Le Maire

Yan MONPLAISIR



*N*